

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2024

Jury : Laure Flandrin et Arnaud Pierrel

Surtravailler

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : Durées travaillées en 2019 selon la catégorie socio-professionnelle et selon le genre (en jours ou en heures)	2
Document 2 : Les dépassements d'horaires par rapport à l'horaire prévu dans le contrat de travail en 2016	3
Document 3 : Intensité du travail et pression temporelle selon la catégorie socio-professionnelle et selon le genre en 2013 (en %)	4
Document 4 : Caractéristiques des salariés souhaitant travailler plus selon le temps de travail actuel (en %).....	5
Document 5 : Taux de réponse à la question « Serait-ce une bonne chose que le travail prenne une place moins grande dans notre vie ? » dans différents pays européens	6
Document 6 : Plaintes de l'entourage selon les horaires et la durée du travail et selon le genre.....	7
Document 7 : La pénibilité du surtravail de chercheuses à temps partiel	8

Document 1 : Durées travaillées en 2019 selon la catégorie socio-professionnelle et selon le genre (en jours ou en heures)

	Salariés à temps complet							Salariés à temps partiel	Non-salariés ²
	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers		
Durée annuelle effective (en heures)	1 680	1 611	1 734	1 826	1 627	1 634	1 662	985	2 045
Durée habituelle hebdomadaire (en heures)	39,1	38,4	39,7	43,1	38,2	37,9	37,9	23,5	45,3
Durée moyenne d'une journée de travail (en heures)	7,9	7,8	8,0	8,6	7,8	7,8	7,6	5,7	8,4
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année	214	208	219	214	210	214	219	178	240

Note 1 : Y compris chefs d'entreprise salariés.

Note 2 : Les non-salariés regroupent essentiellement des travailleurs indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et membres des professions libérales).

Champ : France (hors Mayotte), personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2019, les salariés à temps complet travaillent en moyenne 39,1 heures par semaine dans leur emploi principal.

Source : INSEE, Enquête Emploi 2019.

Document 2 : Les dépassements d'horaires par rapport à l'horaire prévu dans le contrat de travail en 2016

Sexe	Proportion de salariés qui travaillent au-delà de l'horaire prévu par le contrat de travail (en %)				Parmi ceux concernés, compensation pour ces heures, en salaire ou en repos (en %)		
	Tous les jours	Souvent	Parfois	Jamais	Toutes	Pour une partie	Non
Femmes	7,5	20,8	46,5	25,2	43,0	10,1	46,9
Hommes	10,1	19,6	48,2	22,1	47,2	9,1	43,7
Ensemble	8,8	20,2	47,4	23,7	45,1	9,6	45,3

Lecture : en 2016, 8,8 % des salariés déclarent qu'ils dépassent tous les jours l'horaire prévu par le contrat de travail. Parmi ceux qui dépassent les horaires prévus, que ce soit tous les jours, souvent ou parfois, 45,1 % reçoivent une compensation, en salaire ou en repos, pour l'ensemble de ces heures.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés.

Source : DARES, Enquêtes Conditions de travail 2013 et 2016.

Document 3 : Intensité du travail et pression temporelle selon la catégorie socio-professionnelle et selon le genre en 2013 (en %)

	Cadres	Professions intermé- diaires	Employés adminis- tratifs	Employés de commerce et services	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble	Hommes	Femmes
Avoir au moins 3 contraintes de rythme	25,6	34,8	31,6	28,0	54,0	45,8	35,2	41,3	29,0
Avoir un rythme de travail imposé par un contrôle ou un suivi informatisé	35,9	42,3	45,6	25,6	35,6	25,0	35,3	37,2	33,4
Ne pas pouvoir quitter son travail des yeux	26,2	37,0	31,6	39,3	58,6	44,9	39,0	41,9	36,1
Devoir toujours ou souvent se dépêcher	50,8	47,6	43,6	45,9	44,3	40,6	46,4	43,5	49,2
Devoir fréquemment abandonner une tâche pour une autre plus urgente	74,8	72,5	71,6	58,4	52,2	44,6	64,3	63,5	65,1
Changer de poste en fonction des besoins de l'entreprise	12,0	21,9	22,3	22,2	33,7	35,6	23,1	26,0	20,2

Note : Les contraintes de rythme de travail répertoriées dans la 1^{ère} ligne sont : déplacement automatique d'une pièce, cadence automatique d'une machine, autres contraintes techniques, dépendance immédiate vis-à-vis des collègues, normes de production à satisfaire en une journée, demande extérieure pouvant appeler une réponse immédiate, ou surveillance permanente exercée par la hiérarchie.

Lecture : en 2016, 35,2% des salariés déclarent avoir un rythme de travail déterminé simultanément par au moins trois contraintes de rythme.

Champ : salariés de France métropolitaine.

Source : DARES, Enquêtes Conditions de travail 1984, 1991, 1998, 2005, 2013 et 2016.

Document 4 : Caractéristiques des salariés souhaitant travailler plus selon le temps de travail actuel (en %)

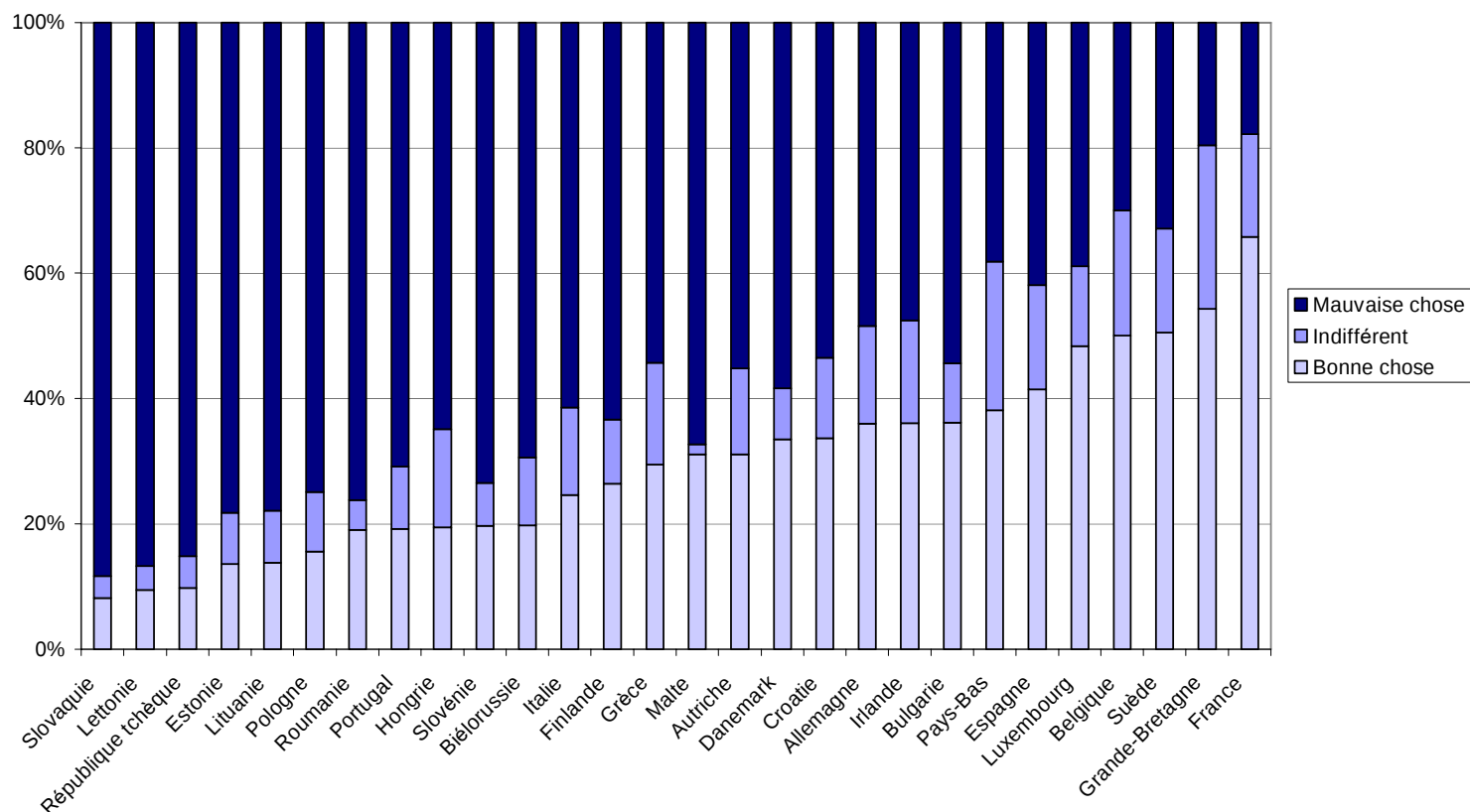
	Temps complet	Temps partiel	Ensemble
Ensemble	13	30	16
Sexe			
Homme	15	40	16
Femme	11	28	17
Tranche d'âge			
15-29 ans	20	55	25
30-39 ans	15	28	17
40-49 ans	12	27	15
50-64 ans	7	23	10
Salaire horaire			
Inférieur au 1 ^{er} quartile	17	43	22
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quartile	18	38	21
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quartile	15	28	17
Supérieur au 3 ^e quartile	12	19	13
Horaires hebdomadaires habituels			
De plus de 0 h à moins de 15 h		44	44
De 15 h à moins de 25 h		34	34
De 25 h à moins de 35h		24	24
35 h	17		17
De plus de 35 h à 37 h	17		17
De plus de 37 h à moins de 39 h	14		14
39 h	13		13
Plus de 39 h	8		8
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadre et profession intellectuelle supérieure	6	16	7
Profession intermédiaire	13	21	14
Employé	15	33	20
Ouvrier	18	41	20
Type de contrat des salariés			
Contrat à durée indéterminée (CDI)	12	24	14
Autre contrat	23	56	33
Ancienneté professionnelle			
Moins d'un an	18	56	28
Entre un et moins de cinq ans	16	39	21
Entre cinq et moins de dix ans	14	24	16
Dix ans et plus	9	13	10
Caractère public ou privé de l'employeur			
Privé	14	33	18
Public	10	23	13
Statut matrimonial			
En couple	12	24	14
Célibataire	17	47	22
Nombre d'enfants de moins de 18 ans - Femmes			
Aucun	12	33	17
Un ou deux	11	25	16
Trois ou plus	8	22	15
Nombre d'enfants de moins de 18 ans - Hommes			
Aucun	15	40	16
Un ou deux	14	40	15
Trois ou plus	16	36	17
Femmes ayant un enfant de moins de trois ans			
Oui	10	17	12
Non	12	30	17
Hommes ayant un enfant de moins de trois ans			
Oui	18	40	19
Non	14	40	16
Statut résidentiel			
Propriétaire	8	21	11
Accédant à la propriété	12	21	14
Locataire	18	45	23

Lecture : entre 2008 et 2011, 13% de l'ensemble des salariés à temps complet interrogés déclarent vouloir travailler davantage.

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, Enquêtes Emploi 2008 et 2011.

Document 5 : Taux de réponse à la question « Serait-ce une bonne chose que le travail prenne une place moins grande dans notre vie ? » dans différents pays européens



Source : Centre d'études de l'emploi, 2008.

Document 6 : Plaintes de l'entourage selon les horaires et la durée du travail et selon le genre

Vos proches se plaignent-ils que vos horaires de travail vous rendent peu disponible pour eux ? (« Toujours, souvent »)	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Horaires de travail quotidiens			
Les mêmes tous les jours.....	9,6	9,9	9,7
Alternants 2*8.....	22,7	12,0	16,6
Alternants 3*8.....	29,3	18,4	21,4
Variables d'un jour à l'autre.....	18	23,7	20,7
Travail de nuit			
Habituellement, occasionnellement.....	28,3	24,2	25,4
Jamais.....	11,4	10,9	11,2
Travail le week-end			
Habituellement, occasionnellement.....	22,9	23,2	23,1
Jamais.....	9,4	10,0	9,7
Temps de travail			
Temps plein.....	14,8	14,0	14,4
Temps partiel.....	8,5	10,1	8,8
Devoir faire des heures supplémentaires			
Tous les jours, souvent.....	25,8	27,1	26,5
Parfois, jamais.....	7,5	7,9	7,7
Durée hebdomadaire du travail			
Moins de 40 heures.....	9,7	7,9	8,9
Plus de 40 heures.....	23,7	22,4	22,9
Non réponse.....	14,5	27,6	21,0
Trajet domicile-travail (en minutes)			
1-15 minutes.....	11,3	12,9	12,0
16-30 minutes.....	12,6	13,8	13,3
31-60 minutes.....	15,5	12,2	13,8
Plus d'une heure.....	17,8	22,9	20,1
Pas de trajet habituel.....	14,3	16,0	15,4
Heures par semaine dans les tâches domestiques			
Moins de 2 heures.....	9	15,9	14,5
Entre 3 et 6 heures.....	13,1	12,6	12,8
Entre 7 et 9 heures.....	11,9	14,3	12,9
Entre 10 et 12 heures.....	12,9	10,9	12,2
Plus de 12 heures.....	14,5	13,8	14,3

Lecture : 22,7% des femmes qui travaillent en 2*8 rapportent des reproches de leur entourage.

Source : DARES, Enquête Conditions de travail 2016.

Document 7 : La pénibilité du surtravail de chercheuses à temps partiel

Un type de surtravail à domicile concerne des femmes chercheuses dans la direction recherche et développement d'un groupe spécialisé dans la fourniture et la distribution d'énergie, [et dont] la charge de travail n'a pas évolué malgré un passage à temps partiel. Appartenant à des couples bi-actifs, au sein desquels les carrières féminines passent après celles des conjoints, les chercheuses concernées par ce type de débordement du travail sont à temps partiel – la plupart du temps à 28 heures par semaine réparties sur quatre jours – pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Elles sont généralement chargées de recherche, parfois cheffes de projet de « petite » taille, et occupent très rarement des positions d'encadrement, peu compatibles avec un temps partiel. Par ce temps partiel censé leur libérer le mercredi, elles essaient de préserver un certain équilibre entre leurs vies familiale et professionnelle. [Dans] les faits, leur charge de travail n'a pas véritablement changé depuis le passage à temps partiel [et] la plupart d'entre elles interviennent sur les mêmes projets qu'auparavant, avec des objectifs comparables et des délais inchangés.

[...] Pour essayer de faire en quatre jours ce qu'elles faisaient jusqu'alors en cinq, ces chercheuses déploient un certain nombre de stratégies pour densifier leurs journées de travail : certaines arrivent au bureau avant leurs collègues, autour de 7 heures du matin, pour travailler au calme, sans être interrompues ; d'autres prennent des pauses très courtes pour déjeuner, tentent d'optimiser leur emploi du temps, consacrent peu de temps à la sociabilité sur leur lieu de travail, quand d'autres encore renoncent à une partie de leurs congés. Malgré tout, le travail déborde [et] elles retravaillent donc, chez elles, en parallèle de leurs activités domestiques et parentales. [...] Loin d'être soutenu et facilité par leurs proches, ce surtravail engendre des tensions au sein de la maisonnée et donne lieu à des reproches. L'une des chercheuses [détaille], par exemple, les raisons qui l'amènent à s'isoler pour travailler : « *Très souvent, je me réveille en pleine nuit en me disant : "Oh, mais, je n'ai pas fait ça, il faut que je boucle ça, j'ai oublié ça, il faut que je fasse tel mail, etc."* Du coup, j'ai des blocs de papier dans les toilettes et dans la salle de bains pour tout noter [rires]. Oui, parce que la maison n'est pas très grande, donc je n'ai pas de bureau. Donc la nuit, ça m'arrive souvent de tourner en rond dans les toilettes... Mon mari, lui, il trouve ça beaucoup mieux que les post-it sur la table de nuit. C'est lui qui m'a demandé de m'organiser comme ça. Comme ça, je ne le réveille plus quand je griffonne en pleine nuit [...] » (Claire, chargée de recherche de 41 ans, diplômée d'une école d'ingénieur et titulaire d'un doctorat, mariée à un kinésithérapeute, mère de deux enfants de 4 et 7 ans).

[Soucieuses] de ne pas empiéter sur les temps familiaux, certaines chercheuses travaillent à contretemps des rythmes dominants de la vie sociale : tard le soir ou tôt le matin, quand tout le monde dort. Lorsque le surtravail à domicile est régulièrement réalisé sur les temps de repos et de récupération, il entraîne des phénomènes d'épuisement et de fatigue. C'est ce que relate Marion, chercheuse de 39 ans, diplômée d'une école d'ingénieur, mariée à un manager et mère de deux enfants de 4 et 7 ans : « *Le soir, je m'occupe de mes enfants, donc quand je travaille, c'est quand ils sont couchés et comme ils ont des problèmes de sommeil, des fois je dois attendre 22 heures, que tout le monde soit endormi. Parfois, je dois encore attendre une heure, parce que je passe du temps avec mon mari et ensuite seulement, je commence à bosser. Donc souvent, c'est entre 11 heures du soir et 1 heure du matin. Donc, au début de la semaine, ça va, on est motivé et puis après [rires], après ça devient compliqué ! [...]* Donc, ça va un soir, deux soirs, trois soirs... et après, je sens que je ne tiens plus, que je n'ai plus de forces, que je puise vraiment dans mes réserves. »

[La] pénibilité du surtravail à domicile de ces chercheuses tient non seulement à son volume, mais aussi à son caractère invisible. Non reconnus par leurs supérieurs, qui ne prennent pas la mesure du travail effectué en débordement, mais aussi par la famille, à qui elles en dissimulent l'ampleur, ce surtravail et les efforts qu'il nécessite peuvent alors perdre de leur sens et amener les chercheuses à douter de leur capacité à tenir leurs engagements professionnels et familiaux.

Source : Lucie Goussard, « Quand le travail déborde. La pénibilité du surtravail à domicile des chercheurs de l'industrie énergétique », *Travail et emploi*, 2016, extraits.